

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le

18 FEV. 2019

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

**Absents :** M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).**

**DONT ACTE**

## **2. Demande de protection fonctionnelle par des conseillers municipaux (rapporteur : M. le Maire).**

Suite à la demande de protection fonctionnelle exprimée par cinq conseillers municipaux, le point a été inscrit à l'ordre du jour ; la compétence pour accorder ou non cette protection étant exclusivement celle du conseil municipal.

### **SANS SUITE**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (avec mandat), M. MILLET-BARBE (avec mandat), Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (avec mandat), MM. NEYS, LACASSAGNE (avec mandat), Mmes DUHART (avec mandat), CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI (avec mandat), POCQ, ARCOUET (avec mandat), SALANNE, Mme MEYZENC, MM. BOUTONNET (avec mandat), DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE (avec mandat), PARILLA-ETCHART ne prennent pas part au vote.

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER ne prennent pas part au vote.

## **3. Association patronage laïque des petits bayonnais – Désignation des représentants de la Ville et adoption des statuts (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal approuve la désignation de Madame Christine Martin-Dolhagaray et de Madame Julie Bensoussan pour représenter la Ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association, et d'adopter les statuts de l'association dont le projet est joint à la note explicative de synthèse.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

## **4. Prise de compétence facultative « Eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération Pays Basque (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal de se prononce favorablement à cette prise de compétence facultative par la CAPB.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

## **5. Prise de compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable dans la montagne basque » par la Communauté d'agglomération Pays Basque (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal de se prononce favorablement à cette prise de compétence facultative par la CAPB.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

## **6. Prise de compétence facultative « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous » par la Communauté d'agglomération Pays Basque (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal de se prononce favorablement à cette prise de compétence facultative par la CAPB.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

**7. Prise de compétence facultative « Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole » par la Communauté d'agglomération Pays Basque (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal de se prononce favorablement à cette prise de compétence facultative par la CAPB.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

**8. Prise de compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » par la Communauté d'agglomération Pays basque – Définition de l'intérêt communautaire.**

Le conseil municipal de se prononce favorablement à cette prise de compétence facultative par la CAPB.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

**9. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2019 (rapporteur : Mme Bisauta).**

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

**DONT ACTE**

**ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

**10. Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2018-2019 (rapporteur : Mme Lauqué).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau, approuve la participation financière de la Ville de Bayonne qui en découle, à hauteur de 9 335 € maximum au bénéfice de l'association Atherbea et autorise Monsieur le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**11. Accompagnement vers une alimentation bio, locale et de qualité – Signature de la charte d'engagement avec Interbio Nouvelle-Aquitaine (rapporteur : M. Daubisse).**

Le conseil municipal approuve la Charte d'engagement vers une alimentation bio, locale et de qualité des restaurants collectifs en Nouvelle-Aquitaine avec Interbio et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**12. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable (rapporteur : Mme Bisauta).**

Le conseil municipal de prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, joint à la note explicative de synthèse.

**DONT ACTE**

## **FINANCES**

### **13. Budget principal et budgets annexes – Orientations budgétaires pour l'exercice 2019 (rapporteur : M. Soroste).**

Monsieur le Maire met aux voix le fait qu'un débat sur les orientations budgétaires 2019 a bien eu lieu, sur la base d'un rapport.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **14. Aménagement du local des bains juifs (mikvé) au 32 place de la République – Actualisation du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve le plan de financement réactualisé.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **15. DIDAM – Expositions *Entre fleuve et rivière* et *Le siècle de Balenciaga* – Demandes de subventions (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet « *Entre fleuve et rivière* » et approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet « *Le siècle de Balenciaga* » et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions afférents.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **16. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions – Fixation des tarifs (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **17. Les dimanches en musique – Création d'un tarif réduit pour la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières de Bayonne (CMCAS) (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve un tarif réduit consenti à la CMCAS de Bayonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir qui formalise cet accord, et par la suite avec d'autres comités d'entreprise ou organismes sociaux dédiés au personnel qui pourraient être intéressés par cette démarche.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **18. Musée Bonnat-Helleu - Acquisition d'un tableau de Domenico Corvi et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de cette œuvre, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et de l'autorise à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine et à signer les documents afférents.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**19. Musée Bonnat-Helleu - Demandes de prêts d'œuvres (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal accepte les cinq demandes de prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance des œuvres seront assumés directement par les emprunteurs et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt correspondantes.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**20. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office public de la langue basque (OPLB) pour aide à l'achat de supports éditoriaux en langue basque (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Office public de la langue basque une subvention, au taux le plus élevé possible, pour l'aide à l'achat de supports éditoriaux en langue basque (livres, revues, CD, DVD) par la médiathèque.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**21. Médiathèque – Adhésion à l'association « Maisons d'écrivain et patrimoines littéraires en Nouvelle-Aquitaine » (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire une adhésion auprès de cette association et à régler la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 100 €.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**DEVELOPPEMENT URBAIN**

**22. Quartier Prissé/Chala - Principe de cession d'un terrain à l'office public Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal approuve le principe d'une cession des terrains du Prissé-Chala à HSA, qui pourra se prévaloir de ce principe pour démarrer les démarches utiles à la concrétisation de cette opération.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

**23. PNRQAD – Ilot 45 – Acquisition du lot n° 4 de la copropriété sise 12 quai Chaho – Avenant n°2 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local Pays basque (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal de prend acte de l'acquisition du lot n° 4 de la copropriété du 12 quai Chaho, approuve l'avenant n° 2 à la convention de portage foncier, et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les actes nécessaires à son application.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**24. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal approuve l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2016-2019, de 63 926,50 € de subventions, approuve l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 55 089,16 € de subventions, autorise le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **ENFANCE-JEUNESSE ET ÉDUCATION**

### **25. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2019-2020 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Le conseil municipal approuve les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2019-2020, sans changement par rapport à l'année scolaire 2018-2019.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **26. Journées de la Petite Enfance – Edition 2019 – « Le monde des émotions » (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Le conseil municipal approuve les dispositions permettant de recourir aux intervenants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre symphonique du Pays basque – Iparraldeko Orkestra (OSPB-IO) pour l'organisation des concerts prévus dans le cadre de cette manifestation.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

### **27. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de trois expositions (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve les conventions de prêt des expositions « Manger, être mangé » et « Abeilles & Cie » à l'école publique de Villefranque et « Les animaux dans la nuit » au parc ornithologique Terres d'Oiseaux, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **28. Mise en valeur des fossés de l'ancien dispositif défensif du centre ville – Dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux de mise en valeur des fossés de l'ancien dispositif défensif du centre ville.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **29. Poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens à proximité des Arènes (rapporteur : M. Daubisse).**

Le conseil municipal décide de procéder aux travaux prévus, de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci et approuve le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **30. Enfouissement des réseaux de communications électroniques sur les allées Paulmy – Convention avec la société Orange (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal approuve le principe de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la société Orange.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**31. Port fluvial de Bayonne – Zones de mouillages et d'équipements légers – Autorisation de dépôt d'un dossier pour une occupation du domaine public fluvial (rapporteur : M. Salducci).**

Le conseil municipal approuve la reconduction des missions de gestion de l'activité du domaine public fluvial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et pour une durée de 15 ans et autorise ainsi Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations ou demandes pour la procédure correspondante.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**32. Aménagement provisoire d'une zone de stationnement sur le parvis de la Gare de Bayonne – Convention d'occupation avec SNCF Mobilités (rapporteur : M. Neys).**

Le conseil municipal approuve le principe d'une convention d'occupation avec SNCF Mobilités et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS**

**33. Foire au jambon – Création et maintien de tarifs d'occupation du domaine public (rapporteur : Mme Meyzenc).**

Le conseil municipal approuve la création de deux nouveaux tarifs, autorise à partir de 2020 leur revalorisation annuelle dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse ; il approuve également de ne pas augmenter le tarif de l'inscription au concours du jambon fermier, et de prévoir de ne pas lui appliquer les revalorisations futures.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**FETES TRADITIONNELLES**

**34. Corso 2019 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal retient la candidature des neuf associations et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local nécessaires à la préparation du corso des fêtes de Bayonne 2019. Par ailleurs, le conseil municipal approuve le versement, à chacun des neuf réalisateurs, d'un acompte dont le montant est fixé à 3 000 € pour la confection des chars.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme DURRUTY et M. SALANNE ne prennent pas part au vote.

**FONCIER**

**35. Convention relative à la mise à disposition d'un terrain situé angle avenue Maurice Goalard et rue de la Caserne des Douanes par la Communauté d'agglomération Pays basque – Espace de stationnement (rapporteur : M. Massonde).**

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents ou actes afférents.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**36. Acquisition à Monsieur Larretche de partie d'une parcelle située 39 avenue de la Légion Tchèque – Régularisation de voirie (rapporteur : M. Daubisse).**

Le conseil municipal approuve les conditions de cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**37. Rétrocession par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque de deux parcelles non bâties situées 74 - 76 avenue du Maréchal Soult (ancienne propriété Munoz) (rapporteur : M. Escapil-Inchauspé).**

Le conseil municipal approuve les termes de cette rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat, l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à la rétrocession des biens susvisés avec l'EPFL Pays Basque.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**MARCHES PUBLICS**

**38. Fourniture de papier pour le matériel bureautique – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS (rapporteur : M. Esmieu).**

Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**39. Fournitures administratives – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes – Lancement de la procédure de consultation et signature des accords-cadres (rapporteur : M. Esmieu).**

Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**40. Prestations d'entretien et de rénovation des espaces verts – Travaux imprévus et travaux sur programme – Années 2019 à 2023 – Signature des contrats (rapporteur : M. Esmieu).**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à l'entretien des espaces verts lancés sous la forme d'appels d'offres ouverts, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 37 du 18 octobre 2018.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

**RESSOURCES HUMAINES**

**41. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.  
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

**42. Santé au travail – Signature d’une convention de mise à disposition d’un agent chargé de la fonction d’inspection (ACFI) avec le centre départemental de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64) (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d’un ACFI et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L’UNANIMITE**

**SPORTS**

**43. Avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2018-2019 (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal approuve l’intervention de cet avenant et d’autorise Monsieur le Maire à le signer.

**ADOPTION, A L’UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mmes DURRUTY, MEYZENC, MM. SOROSTE, NEYS et LAIGUILLON (représenté par M. SALDUCCI) ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d’affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne



